

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 266**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Ouvrier professionnel en restauration du patrimoine

Nouvel intitulé : Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Conseil (départemental) d'architecture urbanisme environnement du Gers (CAUE 32)

Directeur CAUE 32, Directeur CAUE 32

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232s Exécution des ouvrages

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier professionnel en restauration du patrimoine agit sous le contrôle d'un chef d'équipe ou d'un responsable de chantier. Il effectue un diagnostic simplifié de l'ouvrage et détermine les technologies à mettre en oeuvre. Il s'appuie sur les documents graphiques qui lui sont remis pour exécuter son travail. Il réalise les travaux de maçonnerie et de charpente en tenant compte des critères spécifiques liés aux techniques artisanales à utiliser. Il respecte les méthodes d'exécution des ouvrages en fonction des restaurations recherchées et des consignes qui lui sont données. Il utilise des matériaux adaptés aux supports d'origine. Il peut occuper les emplois de maçon, tailleur de pierre, charpentier, enduiseur.

Ses activités principales sont :

- analyser et décrire : les ouvrages et leur état sanitaire et établir le relevé
- mettre au point organiser : définir les modes opératoires, les approvisionnements, et l'exécution de l'ouvrage de chantier
- mettre en oeuvre : conduire les travaux en respectant le cahier des charges de la maîtrise d'oeuvre
- suivre et rendre compte : restituer le déroulement des travaux, l'équipement et de l'outillage

Les capacités attestées concernent 3 grands domaines:

1) Maçonnerie de restauration :

- connaître les techniques de constructions, suivant les différentes catégories et leurs outils adaptés
- maîtriser les ouvrages et les différents enduits
- maîtriser la taille simple de la pierre
- identifier et maîtriser les techniques anciennes de maçonnerie

3) Reprise de la charpente ancienne :

- maîtriser le tracé des épures de charpenterie à partir des relevés sur ouvrage ancien
- connaissance de différents types de montages complexes en respectant l'ouvrage existant
- identifier les techniques suivant les spécificités régionales
- maîtriser les éléments de statique simple et les techniques de triangulation
- diagnostiquer les sites et leurs différences afin de pouvoir adapter les interventions en utilisant les ressources récupérables des matériaux d'origine et mettre en oeuvre

4) Relevé du dessin du patrimoine :

- maîtriser de la pratique de restitution graphique à l'aide de l'outillage manuel
- réaliser différents types de relevés en fonction des ouvrages à exécuter
- mise au net en fonction des usages - réaliser une perspective simple
- appliquer à partir d'exercices
- réaliser des esquisses en respectant les proportions
- effectuer des croquis en extérieur avec maîtrise des techniques
- description d'un ouvrage ancien avec le vocabulaire constitutif correspondant
- connaissance des principaux styles afin de faire des descriptions synthétiques en intégrant les caractéristiques fondamentales présentées par l'ouvrage à restaurer

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Petites entreprises de restauration de bâtiment - Entreprises de maçonnerie et charpenterie de restauration
- Entreprises des monuments historiques  
Maçon, tailleur de pierre, charpentier, enduiseur.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1703 : Maçonnerie

F1607 : Pose de fermetures menuisées

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

F1612 : Taille et décoration de pierres

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est accessible pour des personnes ayant si possible déjà une expérience professionnelle dans le bâtiment. La certification comporte trois composantes :

1- Composante théorique évaluée par un contrôle continu sur 6 modules : dessin, histoire de l'art, diagnostic du bâti ancien, technologie, sécurité de chantier,

2 - Composante pratique évaluée par un contrôle en situation de travail sur 5 modules : maçonnerie de pierre et de terre crue, taille de pierre, enduit, charpente

3 - Examen final, 50% de la certification, constitué d'un mémoire de stage sous forme de projet de restauration. Ce mémoire est présenté au jury qui délivrera la certification au vu de la moyenne du contrôle continu et du dossier qui doit être conforme aux acquisitions prévues dans le référentiel.

Les candidats peuvent se présenter en candidat libre, il leur sera demandé 3 ans d'expérience professionnelle dans un des métiers du bâtiment concerné par la certification. Le contrôle continu est alors évalué à partir de leur expérience professionnelle et ils auront à produire et présenter un mémoire de stage pour l'obtention de la certification.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50 % institutionnel, 50 % professionnel
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles : l'homologation est prolongée jusqu'au 31/12/2005.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Bénéficiaires du titre par an : 10

##### Autres sources d'information :

<http://www.cariforef-mp.asso.fr>

##### Lieu(x) de certification :

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE 32) 29 chemin de Baron - 32000 Auch

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine